

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juin 2013 à 20 h à la salle du conseil, située au 135 rue Principale, à Sainte-Claire.

Sont présents :

- M. Fernand Fortier, maire
- M. Dany Fournier, directeur général & secr.-trésorier
- M. Denis Forgues, conseiller
- Mme Denise Dulac, conseillère
- M. Jean-Marc St-Jean, conseiller
- M. Dave O'Brien, conseiller
- M. Jean-Marie Brûlé, conseiller

Est absente :

- Mme Marie-Lyse Laliberté, conseillère

-
1. **Ouverture de la séance**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013**
 4. **DOSSIER(S) — ADMINISTRATION**
 5. **DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1. Autorisation de participation pour le personnel à une formation en abattage manuel
 - 5.2. Entretien route St-Olivier
 - 5.3. Entente de principe avec la MRC de Bellechasse dans le cadre d'une modification au site de formation du service incendie
 6. **DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**
 - 6.1. Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal de la réunion du 14 mai 2013 du Comité consultatif d'urbanisme
 - 6.2. Demande de dérogation mineure 2013-04 – Mme Suzy Kilganon et M. Mario Lacasse
 - 6.3. Acceptation du projet de plan de lotissement du développement résidentiel secteur rue Fournier (la compagnie Immeuble Maguire et Pomerleau inc.)
 7. **DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**
 - 7.1. Résolution de désignation temporaire de la personne responsable du Comité famille de la municipalité
 - 7.2. Résolution concernant les journées de la culture
 - 7.3. Adoption du Règlement numéro 2013-601 — Agrandissement du CPE l'Escale
 8. **DOSSIER(S) — AUTRES :**
 - 8.1. Documents d'information
 - 8.2. Affaires MRC de Bellechasse
 9. **Approbation des comptes**
 10. **Lecture de la correspondance**
 - 10.1. Lettre de remerciements Passion FM
 - 10.2. Nomination de la nouvelle directrice de l'OMH de Sainte-Claire
 - 10.3. Lettre de la première ministre, Mme Pauline Marois
 - 10.4. Lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
 11. **Affaires nouvelles :**
 - 11.1. Souscriptions diverses :
 - a) Demande de commandite Drag de rue d'Armagh
 - b) Demande de l'École Morissette dans le cadre du projet d'amélioration de la cour
 - c) Demande de commandite de la Fabrique de Sainte-Claire – projet de M. Pierre-Paul Deblois

- d) Demande de commandite de l'équipe de bénévoles de la Popote roulante
- e) Demande de participation au tournoi de golf de la Maison de soins palliatifs du Littoral
- f) Lettre Expo BBQ Bellechasse – cocktail dînatoire

11.2. Varia

11.2.1. Dossier — Route St-Jean Sud

12. Période de questions des citoyens

13. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

151-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Brûlé et résolu unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté, en y ajoutant les points suivants :

5.3. Entente de principe avec la MRC de Bellechasse dans le cadre d'une modification du site de formation du service incendie;

11.2.1. Dossier – Route St-Jean Sud.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013

152-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013 tel que présenté. De plus, le conseiller M. Jean-Marie Brûlé demande que dorénavant, lorsqu'un membre du conseil vote contre une proposition, soit inscrite au procès-verbal une explication succincte.

4. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION

5. DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :

5.1. Autorisation de participation pour le personnel à une formation en abattage manuel

Considérant que, suite à la visite d'un représentant de la CSST à la Municipalité de Saint-Anselme, et que celui-ci a informé ladite Municipalité qu'il était obligatoire que le personnel qui manipule une scie à chaîne suive une formation dispensée par la CSST;

Considérant que les membres du conseil veulent donner à tous les employés les outils requis afin de permettre à chacun d'offrir les meilleurs services à la population;

153-2013

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Dulac et résolu unanimement par les conseillers

Que messieurs Paul Morissette et Mario Thériault soient autorisés à participer à la formation qui aura lieu à la Municipalité de Saint-Anselme;

Que la Municipalité assume les frais inhérents engendrés par leur participation à ladite formation.

5.2. Entretien de la route St-Olivier

Considérant que près de 83 % (\pm 2 124 mètres) de la route St-Olivier est situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Hénédine;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Hénédine demande à la Municipalité de Sainte-Claire de conclure une entente intermunicipale pour l'entretien estival et hivernal de la route St-Olivier selon une proposition de près de 47 % des coûts de la part de la Municipalité de Sainte-Claire, et ce, même si près de 83 % de ladite route se situe sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Hénédine;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Claire accepterait de conclure une entente pour l'entretien hivernal seulement (enlèvement de la neige, sablage) d'une partie de la route située sur son territoire soit près de 17 % (\pm 456 mètres);

154-2013

Il est proposé par M. le conseiller Denis Forgues et résolu unanimement par les conseillers d'informer la Municipalité de Sainte-Hénédine de la position de la Municipalité de Sainte-Claire qui serait prête à accepter de conclure une entente pour l'entretien hivernal seulement (enlèvement de la neige, sablage) dans la partie de la route appartenant à celle-ci, soit \pm 456 mètres, et que l'entretien estival (nivelage, ajout de gravier... etc.) sera sous la responsabilité de la Municipalité de Sainte-Claire, et ce, sur la même portion établie ci-haut (\pm 456 mètres).

5.3. Entente de principe avec la MRC de Bellechasse dans le cadre d'une modification du site de formation du service incendie

Considérant que la MRC de Bellechasse a conclu une entente avec l'École nationale des pompiers du Québec afin d'être gestionnaire de la formation pour les pompiers de la MRC;

Considérant que le lieu situé au 180, rue Principale à Sainte-Claire ne répond pas aux exigences de l'ÉNPQ pour tenir les entraînements et les examens de ladite école;

Considérant que la MRC de Bellechasse désire apporter des modifications au site du 180, rue Principale à Sainte-Claire, afin de rendre les lieux conformes selon les exigences de l'ÉNPQ en investissant environ de 10 000 \$ à 15 000 \$ sur la réfection de la toiture et l'installation d'un recouvrement extérieur en tôle en façade et du côté de la rue Principale;

Considérant que pour le service d'incendie de la Municipalité de Sainte-Claire et des autres services incendie de la MRC de Bellechasse, il n'y aura aucun frais pour l'utilisation du site;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Claire accepterait de conclure une entente de partenariat pour une durée minimale de cinq (5) ans et pouvant être reconduite chaque année par la suite;

155-2013

Il est proposé par M. le conseiller Dave O'Brien et résolu unanimement par les conseillers d'informer la MRC de Bellechasse de la position de la Municipalité de Sainte-Claire qui serait prête à accepter de conclure une entente de partenariat pour une durée minimale de cinq (5) ans et pouvant être reconduite chaque année par la suite afin d'établir l'utilisation du site de formation au 180, rue Principale à Sainte-Claire.

6. DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

6.1. Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal de la réunion du 14 mai 2013 du Comité consultatif d'urbanisme

Le directeur général dépose aux membres du conseil le procès-verbal de la réunion tenue le 14 mai 2013 par le comité consultatif d'urbanisme.

6.2. Demande de dérogation mineure 2013-04 – Mme Suzy Kilganon et M. Mario Lacasse

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2013-04 soumise par Mme Suzy Kilganon et M. Mario Lacasse concernant le lot 3 942 124;

Considérant que la demande de dérogation mineure est de permettre l'installation d'un trottoir entourant la piscine creusée sur une partie de la bande riveraine, soit un (1) mètre dans la partie la plus profonde par six (6) mètres dans la partie la plus longue;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont analysé ladite demande en fonction des articles 3 (Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure) et 3.2 (Conditions) du règlement numéro 94-411 de la Municipalité de Sainte-Claire (règlement sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement);

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 14 mai 2013) informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée;

Considérant qu'un avis public a été publié, conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le 15 mai 2013;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont donné la parole à toute personne désirant se faire entendre à propos de ladite demande;

Après délibérations du Conseil municipal,

156-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Brûlé et résolu unanimement par les conseillers que le conseil accorde la dérogation mineure demandée pour l'immeuble situé au 82, rue Gosselin sur le lot 3 942 124 du cadastre du Québec dans la zone 2-HA.

6.3. Acceptation du projet de plan de lotissement du développement résidentiel secteur rue Fournier (la compagnie Immeuble Maguire et Pomerleau inc.)

Considérant que le plan du projet de lotissement du développement résidentiel proposé par la Compagnie Immeuble Maguire et Pomerleau inc. présente des subdivisions de superficie de terrains tenant compte de la fourniture, par la municipalité, d'un service aqueduc;

Considérant que le plan du projet de lotissement a été préparé par M. Jonathan Roy, arpenteur géomètre, en date du 16 mai 2013, dossier 3499, minute 1656;

Considérant que le service d'urbanisme, par l'entremise du responsable de l'émission des permis, après vérification, juge également que le plan est conforme à la réglementation municipale;

Considérant qu'il serait opportun d'effectuer des tests de sol sur chacun des terrains afin de s'assurer de la possibilité de faire l'installation d'équipement de traitement des eaux usées des résidences isolées selon les exigences du Règlement Q-2, r.22;

Considérant que la Municipalité atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance de ladite autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), à condition que les tests de sol pour le traitement des eaux usées des résidences isolées respectent les exigences du Règlement Q-2, r.22;

157-2013

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Dulac et résolu unanimement par les conseillers

Que le conseil accepte le plan du projet de lotissement déposé par M. Jonathan Roy, arpenteur-géomètre, sous le dossier 3499, minute 1656, en date du 16 mai 2013, pour la compagnie Immeuble Maguire et Pomerleau inc.;

Que ledit projet de développement domiciliaire pour le prolongement de la rue Fournier ne pourra se poursuivre qu'à condition que les tests de sol pour le traitement des eaux usées des résidences isolées respectent les exigences du Règlement Q-2, r.22.

7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1. Résolution de désignation temporaire de la personne responsable du Comité famille et MADA de la municipalité

Considérant qu'il y a lieu de désigner une personne responsable du Comité famille et MADA en remplacement temporaire de Mme Marielle Gosselin;

158-2013

Il est proposé par M. le conseiller Dave O'Brien et résolu unanimement par les conseillers de nommer temporairement Mme Lise Labonté responsable du Comité famille et MADA de la municipalité de Sainte-Claire.

7.2. Résolution concernant les journées de la culture

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Sainte-Claire et de la qualité de vie de ses citoyens;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Claire a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant un plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

Attendu que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

159-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Brûlé et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité de Sainte-Claire, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année, dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

7.3. Adoption du règlement numéro 2013-601 – Agrandissement du CPE l'Escale

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 mars 2013;

Attendu que ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

Attendu que la préparation des plans et devis ainsi que le coût des travaux d'agrandissement de l'immeuble situé au 94, rue de la Fabrique abritant le CPE l'Escale est estimé à 620 000 \$ selon l'estimation préliminaire révisée des coûts de l'architecte M. Denis Boucher en date du 30 mai 2013 décrite à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

160-2013

Il est proposé par M. le conseiller Denis Forgues et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le règlement numéro 2013-601 décrétant un emprunt de 520 000 \$ concernant la préparation des plans et devis ainsi que des travaux d'agrandissement de l'immeuble situé au 94, rue de la Fabrique abritant le CPE l'Escale et l'affectation de la somme de 100 000 \$ des soldes disponibles des règlements numéros 2004-513 (1 311 \$) et 2005-519 (98 689 \$) en vue de financer une dépense de 620 000 \$.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est, par le présent règlement, autorisé à dépenser la somme de 620 000 \$ afin de préparer les plans et devis ainsi que les travaux d'agrandissement de l'immeuble situé au 94, rue de la Fabrique abritant le CPE l'Escale tel que décrit à l'estimation préliminaire révisée des coûts préparée par l'architecte M. Denis Boucher en date du 30 mai 2013 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

ARTICLE 3

Afin de financer la dépense décrétée au présent règlement, le conseil est autorisé à utiliser les soldes disponibles des règlements suivants numéro 2004-513 (montant de 1 311 \$) et 2005-519 (montant de 98 689 \$) pour une somme totale de 100 000 \$ et à emprunter une somme de 520 000 \$ sur une période de 25 ans.

Le remboursement des soldes disponibles se fera conformément au tableau d'échéance des règlements dont on approprie les soldes. La taxe spéciale imposée par les règlements mentionnés plus haut et dont on utilise les soldes disponibles est réduite d'autant.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles à l'égard de toute partie de financement des soldes disponibles énumérés à l'article 3 du présent règlement réalisé après le 1^{er} janvier 2001, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, conformément au tableau d'échéance de chacun des règlements dont on utilise les soldes disponibles.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt énuméré à l'article 3, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CLAIRE, LE 3 JUIN 2013.

Fernand Fortier, maire

Dany Fournier, dir. général & secr.-trésorier

8. DOSSIER(S) — AUTRES :

8.1. Documents d'information

8.2. Affaires MRC de Bellechasse

9. Approbation des comptes

161-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 3 juin 2013 et d'autoriser le directeur général à les payer.

10. Lecture de la correspondance

10.1. Lettre de remerciements Passion FM

Lecture.

10.2. Nomination de la nouvelle directrice de l'OMH de Sainte-Claire

Lecture.

10.3. Lettre de la première ministre, Mme Pauline Marois

Lecture.

10.4. Lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Lecture.

11. Affaires nouvelles :

11.1. Souscriptions diverses :

a) Demande de commandite Drag de rue d'Armagh

Lecture. Le conseil désire ne pas participer à cette activité.

b) Demande de l'École Morissette dans le cadre du projet d'amélioration de la cour

Mme la conseillère Denise Dulac se retire de toute discussion et prise de décision dans ce dossier, considérant une possibilité d'intérêt, et ce, en vertu du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

162-2013

Il est proposé par M. le conseiller Denis Forgues et résolu unanimement par les conseillers d'accepter de participer au projet d'amélioration de la cour de l'École Morissette en affectant le personnel et la machinerie de la Municipalité, et ce, pour un total de quarante (40) heures maximum.

La participation de la Municipalité est conditionnelle à recevoir une subvention gouvernementale. Ce projet devrait être réalisé durant l'été 2014 et ne devra pas être conflictuel avec les travaux de la municipalité.

c) Demande de commandite de la Fabrique de Sainte-Claire – projet de M. Pierre-Paul Deblois

Mme la conseillère Denise Dulac revient à la séance.

163-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de cent dollars (100 \$), à la Fabrique de Sainte-Claire (l'équipe d'animation locale de Sainte-Claire), dans le cadre du projet de M. Pierre-Paul Deblois pour son pèlerinage à Compostelle.

d) Demande de commandite de l'équipe de bénévoles de la Popote roulante

164-2013 Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Brûlé et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$), à l'équipe de bénévoles de la Popote roulante pour défrayer leurs déplacements afin de les aider dans leur mission de cuisiner des repas équilibrés pour les plus démunis.

e) Demande de participation au tournoi de golf de la Maison de soins palliatifs du Littoral

165-2013 Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Brûlé et résolu unanimement par les conseillers de transmettre un don de cent dollars (100 \$) à la Maison de soins palliatifs du Littoral.

f) Lettre Expo BBQ Bellechasse – cocktail dînatoire

166-2013 Il est proposé par M. le conseiller Dave O'Brien et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser la participation de MM. Jean-Marie Brûlé, Denis Forgues, et Fernand Fortier et de Mme Denise Dulac à la septième édition du cocktail dînatoire « Bellechasse en saveurs » qui aura lieu le 4 juillet 2013, au coût de trente dollars (30 \$) par carte.

11.2. Varia

11.2.1. Dossier – Route St-Jean Sud

M. le conseiller Jean-Marc St-Jean apporte des précisions concernant son retrait lors des discussions tenues en pré-réunion et lors de l'assemblée régulière du 8 avril dernier, concernant la réfection de la route St-Jean Sud. La cause justifiant son retrait n'est pas un manque d'intérêt ou un désintéressement pour ce projet, mais bien parce que son épouse est propriétaire d'une résidence située au 141, route St-Jean Sud. Les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Claire qui pourraient être en conflit d'intérêts doivent se retirer de toute discussion ou décision, et ce, en vertu du règlement numéro 2011-580 du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux adopté le 7 novembre 2011.

De plus, comme certaines personnes ont interprété son retrait comme étant une démission à titre de conseiller municipal du district numéro 4, il confirme que ce n'est pas le cas et qu'il va demeurer en poste jusqu'à la fin de son mandat.

12. Période de questions des citoyens

13. Levée de la séance

167-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu que la séance soit levée.

Dany Fournier, OMA
directeur général/secrétaire-trésorier

Fernand Fortier, maire